

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Révision de la réglementation relative à l'hygiène des denrées alimentaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une révision de la réglementation nationale relative à l'hygiène des denrées alimentaires, proposée par l'Agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Cette révision vise différents objectifs, dont :

- améliorer la protection des consommateurs
- promouvoir une simplification administrative via, par exemple, l'abrogation d'exigences ou de textes devenus obsolètes
- éclaircir les dispositions légales

Les adaptations reprises dans le projet d'arrêté concernent les prescriptions générales d'hygiène pour les exploitants du secteur alimentaire de toute la chaîne alimentaire, en particulier dans le secteur primaire et le secteur de la distribution. Les principales modifications du projet d'arrêté royal concernent les règles relatives à :

- la durée de conservation
- la chaîne du froid et aux conditions de stockage des denrées alimentaires dans le commerce de détail
- l'enregistrement général des traitements à base de biocides
- la suppression des contrôles pré-récolte pour certains légumes dans le secteur primaire
- l'approvisionnement direct en petites quantités de graines germées au consommateur final ou au commerce local

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be